

La future formation des profs suscite beaucoup d'espoir

AVANT DE LIRE

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, vient de déposer cette semaine au Parlement le décret réformant la formation initiale des enseignants, pour

lesquels la formation sera désormais de quatre ans, y compris pour les instituteurs en maternelle. Avec la possibilité d'une cinquième année facultative. On parle dorénavant de « master en enseignement ». En clair, cela signifie que la formation exclu-

sive en haute école pour les instituteurs et régents est terminée. Tout comme la formation exclusive à l'université pour les professeurs du secondaire supérieur. Hautes écoles et universités vont devoir s'organiser et procéder à la codiplômation. Les masters en ensei-

gnement porteront donc le double sceau d'une université et d'une haute école.

Quelles seront les implications pour les deux hautes écoles en pédagogie de la province : HERS et Hénallux ? Leurs directions en parlent ci-contre. ■

HERS : « Cette réforme va tirer notre enseignement vers le haut »

Laurence Denis, directrice-présidente de la Haute école Robert Schuman, évoque les points forts, mais aussi les points faibles de cette réforme.

● Interview : Julien Bil

Laurence Denis, vous êtes la présidente-directrice de la Haute école Robert Schuman (HERS), qui compte en son sein une catégorie pédagogique. Que pensez-vous de cette réforme de la formation initiale des enseignants ? Était-elle attendue ?

Attendue, c'est certain ! Cela fait des années que l'on en parle. Le dernier texte réformant la formation initiale a été voté en 2000. Or, les évolutions ont été notables en 15 ans. Cette réforme est également attendue car les dernières enquêtes PISA, évaluant les systèmes éducatifs des différents pays du monde, ont montré que notre enseignement obligatoire est le plus inégalitaire des pays de l'OCDE. D'énormes disparités de résultats entre les élèves les plus faibles et les plus forts existent et elles sont corrélées à leur appartenance sociale, ce qui est

très dérangeant.

Que va permettre d'améliorer cette réforme ?

Premièrement, la formation minimale en quatre années, va sans doute permettre d'alléger la densité du cursus actuel ; En 2011-2012, les Facultés Saint-Louis ont mené une grande étude qui concernait tous les acteurs des sections pédagogiques de l'enseignement supérieur. Tant les étudiants, les enseignants et les directions ont été sondés. Cette enquête a notamment démontré que le cursus est actuellement trop chargé, trop dense pour les étudiants, qui ont de grosses journées s'étalant parfois de 8 h à 17 h 30. C'est trop.

Un effet bénéfique sur la qualité de notre enseignement est également espéré...

Je pense intimement que le fait que cette réforme implique dorénavant tant les hautes écoles que les universités, mais aussi le fait que les étudiants pourront dorénavant se spécialiser dans certaines matières, en suivant une cinquième année facultative, va tirer notre enseignement vers le haut. J'apprécie également l'effort apporté notamment à la remédiation, à la détection des troubles de l'apprentissage... La réforme prévoit également de spécialiser la formation des enseignants des-

tinés à former, eux-mêmes des enseignants. Et cela, c'est une bonne chose !

En quoi cette réforme est-elle une révolution pour la HERS ?

Nous devons dorénavant organiser les formations en codiplômation. Le décret Paysage nous imposait déjà, pour toute formation, de codiplômer avec une autre institution. Pour la formation initiale des enseignants, nous nous associerons à l'université de Liège. En clair, nous serons l'institution de référence pour les sections I, II et III (soit en simplifiant les sections permettant d'enseigner de la maternelle à la 4^e année de l'enseignement secondaire), l'autre institution devant assurer au minimum 15 % des enseignements. Pour ce qui est la 4^e section (toujours en simplifiant, la section permettant d'enseigner de la 3^e à la 6^e secondaire), le rapport est inverse : les universités resteront là référentes, tandis que les hautes écoles apporteront leur expertise à hauteur de 15 % minimum.

Quelles seront les implications pour vos étudiants ?

Forcément, cette réforme, impliquant les hautes écoles et les universités, aura des implications organisationnelles. Les étudiants ne feront cependant pas les frais de cette réforme.

Les étudiants qui suivent leur formation sur le site virtonnais de la HERS continueront à le faire. Ce seront plutôt les professeurs qui interviendront dans l'institution partenaire.

Avec ce renforcement du degré

d'exigence, n'y a-t-il pas un risque que certains étudiants ne s'orientent vers d'autres voies ?

Je pense qu'effectivement cette réforme induira pour nous que l'on n'accueillera plus le même public. Le degré d'exigence sera effectivement renforcé. Ce n'est pas spécialement une crainte car notre système éducatif en général devrait en sortir renforcé.

Autre effet fâcheux de cette réforme, ne risque-t-elle pas aussi de renforcer la pénurie des professeurs déjà constatée sur le terrain ?

La pénurie de profs risque en effet d'être renforcée du fait que durant un an, il n'y aura pas ou très peu d'enseignants diplômés...

La première rentrée dans le nouveau régime est prévue pour septembre 2020 ? Serez-vous prêts ?

Pour ce qui nous concerne, les discussions sont déjà entamées avec l'ULg. Mais il est grand temps de préparer cette réforme, si nous voulons être prêts. Le ministre Marcourt avait indiqué qu'il dégagerait un équivalent temps plein par institution pour préparer cette réforme. Il semblerait que cela sera le cas à partir du moment où le texte sera voté. ■

HAUTE ÉCOLE ROBERT SCHUMAN**800 étudiants en filière pédagogique à la HERS**

La Haute École Robert Schuman (HERS) dispense des formations dans cinq catégories sur trois sites : pédagogique à Virton, paramédicale et économique à Libramont, technique et sociale à Arlon. La Haute École recense quelque 2 300 étudiants à ce jour. « On compte actuellement 6 filles pour 4 garçons, toutes options confondues de

la HERS », indique la directrice-présidente, Laurence Denis.

La catégorie pédagogique, basée à Virton, comptabilise 800 étudiants formés dans les orientations suivantes :

- instituteurs préscolaires (maternelle);
- instituteurs primaires;
- agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (AESI) au

sein des options suivantes : éducation physique, français-morale, français – EPC, français ;

- langues étrangères, langues germaniques, mathématiques, sciences, sciences humaines, sciences économiques ;
- éducateurs spécialisés.

La catégorie pédagogie de la HERS a diplômé 182 étudiants l'an dernier. ■

Un second souffle pour l'enseignement

« On est à la fin d'un modèle. Il faut mettre en place cette réforme attendue pour mieux former les enseignants et valoriser cette profession. »

● **Interview :**
Philippe CARROZZA

À la haute école de Namur-Liège-Luxembourg (Hé-nallux), le Burois Philippe Alonso, directeur de la catégorie pédagogique, explique en quoi cette réforme était attendue depuis longtemps.

M. Alonso, quels sont les avantages de cette réforme, d'après vous ?

On va avoir une approche plus collective du métier pour faire face aux enjeux de demain. On va donner une impulsion nouvelle et développer les connaissances et la réflexion. Les enseignants vont devenir plus innovants. Je ne rejette pas ce qu'on a fait jusqu'ici, mais on est à la fin d'un modèle dont il faut conserver ce qui marche. On va décloisonner les mé-

tiers ; il n'y aura plus de maternel, primaire ou régent, mais des enseignants en charge des enfants de 2,5 à 8 ans ; de 5 à 12 ans et de 10 à 14 ans. Après tout, si les enseignants sont devant des publics différents, ils font tous le même métier. Cette réforme est une opportunité de revoir notre approche en profondeur.

« Une école plus égalitaire »

N'est-ce pas contraignant pour les étudiants de devoir compléter leur formation à l'université ?

Ce n'est pas une formation 'à l'université', mais 'avec l'université'. C'est une collaboration. On garde la richesse de la formation en haute école.

Cette réforme était attendue ?

Oui. Vous savez, les classes deviennent de plus en plus hétérogènes et complexes. Cette réforme, si elle se fait comme on l'a pensée, va rendre l'école plus égalitaire. On ne laissera personne au bord du chemin. C'est insupportable d'entendre que des élèves s'ennuient en classe et que d'autres décrochent parce qu'ils ne peuvent plus suivre. La réforme va permettre à chacun d'évoluer en

fonction de son profil, de ses capacités, de son bagage. Contrairement à ce que beaucoup de parents craignent, quand on travaille le socle de compétences, on n'abaisse pas le niveau. Les plus forts et les plus faibles deviennent plus forts. C'est véritablement un second souffle pour l'école.

Oui, mais passer de 3 à 4, voire même à 5 ans, cela ne va-t-il pas rebuter des jeunes à se lancer dans ce type d'études ?

C'est un risque bien sûr. Toutefois, je crois que cela va attirer des jeunes qui n'avaient pas envisagé cette formation parce qu'elle n'était pas de niveau universitaire. C'est une formation enrichissante. La 4^e année va permettre aux étudiants de se poser. Les 3 ans actuels sont très denses.

Oui, mais il faudra 5 ans pour obtenir le master ?

Non, l'architecture est complexe. Cette 5^e année d'études est un second master pour celles et ceux qui voudront poursuivre, mais ce n'est pas obligatoire.

Ne craignez-vous pas que cela divise les salles de profs que des

collègues qui font le même métier soient payés à des barèmes différents parce qu'ils ont fait la formation et d'autres pas ?

C'est un risque, mais cela existe déjà entre licenciés et régents ; or, ils font le même job. Et puis, d'après ce que j'ai pu comprendre, les enseignants qui n'ont pas été formés pourront aller suivre des cours et bénéficier aussi de cette revalorisation.

Et comment va-t-on payer tous ces gens mieux formés ?

C'est une grosse question qui devra être réglée. C'est un peu comme un couple à qui un architecte dessine une belle maison. Aura-t-il les moyens de la payer et de trouver l'entrepreneur capable de la bâtir ? Tout comme cela va être un casse-tête pour les hautes écoles qui devront sans doute engager du

personnel supplémentaire. Et les locaux ? Il faudra se réorganiser.

Tout sera-t-il prêt pour la rentrée 2010 ?

Cela me paraît court. Si cette réforme sort maintenant, ce n'est pas pour rien, elle est la suite logique du pacte d'excellence qu'on met en œuvre en secondaire. Or, à ce niveau-là, le tronc commun n'a pas encore été voté. ■

HENALLUX

Deux pôles et 6 500 étudiants

La haute école Hénallux de Namur-Liège-Luxembourg est un établissement libre né de la fusion de Blaise Pascal et de la haute école namuroise. Ses 6 500 étudiants sont répartis sur 2 pôles qui comptent 5 catégories : pédagogie, paramédical, social, économique et technique. La pédagogie, ce sont 1 650 étudiants répartis dans les départements de Malonne, Champion, Bastogne et Namur. En juin dernier, 66 instituts du primaire ont été diplômés à Malonne, 54 à Champion et 70 à Bastogne. Ce n'est pas assez pour faire face à la pénurie d'enseignants (en primaire, maternel et régendat) Si la réforme voit le jour, il y aura un gros souci l'année où on va passer de 3 à 4 ans, car aucun diplômé ne sortira ! ■ **Ph.C.**